

COMPTE RENDU REUNION DU 14 JUIN 2021

Présents : ROUX Michel, PICHON Sébastien, GERARD Corinne, BARBIER Christian, GENEAU Virginie, DEROBINSON Catherine, ARNAUDET Stéphane, HORN Jean-Claude, TERNAUX Francine, ROUX Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : GASSEN Isabelle, DÉLIOT Magali, DAGRÉOU Karl, ALBALAD Matthieu

Absent : BOUVARD David

Mme ROUX Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.

Mme GASSEN Isabelle a donné pouvoir à Mme GERARD Corinne pour voter en son nom
Mme DÉLIOT Magali a donné pouvoir à M. ARNAUDET Stéphane pour voter en son nom
M. DAGRÉOU Karl a donné pouvoir à M. ROUX Michel pour voter en son nom
M. ALBALAD Matthieu a donné pouvoir à M. PICHON Sébastien

Ouverture de la séance du Lundi 14 juin 2021 à 20H13.

1) Modification des statuts du SDV17 et proposition d'intégration de nouvelles collectivités:

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 31 Mars 2021, le Comité Syndicale du Syndicat Départemental de la Voirie, a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts devenue nécessaire à la mise en adéquation de son mode d'action et de fonctionnement auprès de ses membres.

Les éléments principaux des statuts proposés :

1) Les structures et collectivités souhaitant devenir membres du Syndicat :

- * Le Conseil Départemental,
- * La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan,
- * La Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique,
- * La Communauté d'Agglomération de Saintes,
- * La Communauté de Communes de la Haute-Saintonge,
- * La Communauté de Communes du Bassin de Marennes,
- * La Communauté de Communes des Vals de Saintonge,
- * La ville de ROCHEFORT,
- * Le SIVU Brizambourg – Bercloux – Ecoyeux,
- * Le SIVOM Barzan – Chenac Saint Seurin d'Uzet,
- * Le SIVOM Migron – Le Seure – Villars les Bois,
- * Le SIVOM Saint Césaire – Saint Bris des Bois,
- * Le Syndicat Intercommunal des Cantons de Montguyons et Montlieu.

2) Le Syndicat de la Voirie, Syndicat mixte fermé, devient un Syndicat mixte ouvert de type restreint, sans transfert de compétence.

3) Le Syndicat de la Voirie intervient en « prestataires de services » :

- * Voirie et pluvial,
- * Développement économique,
- * Développement touristique, infrastructures et développement, modes de déplacements doux.

4) La représentativité auprès du Syndicat de la Voirie :

* Pour les communes de moins de 15 000 habitants : maintien de la représentativité indirecte de niveau cantonal à raison de :

* Pour une population inférieure ou égale à 7500 habitants : 1 délégué titulaire.

* Pour une tranche supplémentaire ou fraction de tranche de 7500 habitants cantonale : 1 délégué supplémentaire élu avec un maximum de 4 délégués titulaires par canton.

* Pour les communes de 15 000 habitants et plus :

* Désignation de deux délégués titulaires

* Pour le Conseil Départemental :

* Désignation d'un délégué titulaire.

Chaque délégué titulaire sera assisté d'un premier suppléant et d'un second suppléant, à l'identique des statuts précédents.

Le Conseil Municipal :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.5211-18, L.5211-20, et L.5721-1 ;

Considérant que la transformation de la structure en syndicat mixte ouvert nécessite l'accord unanime des membres ;

Considérant que la Collectivité de SAINT-VAIZE est représentée au niveau cantonal auprès du Syndicat de la Voirie. Cette représentativité n'étant pas modifiée par le changement de statuts, la Commune de SAINT-VAIZE n'a pas à désigner de nouveaux représentants ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents sur proposition de Monsieur le Maire:

- d'approuver l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie,
- d'approuver les modifications statutaires telles que votées par le Comité Syndical et portant transformation de la structure en Syndicat mixte ouvert restreint ;

2) Devis acquisition de matériel informatique:

Monsieur le Maire expose :

- le déploiement de la numérisation de l'application du droit des sols
- le dispositif d'inclusion numérique

Monsieur le Maire propose :

- l'acquisition de matériel informatique :

*Dédié à la réception et à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme dématérialisée

*Dédié au « point d'accès à du matériel » référencé sur le site du Département et mis à disposition du public.

Monsieur le Maire donne lecture du devis de SOLURIS – 2 rue des Rochers 17100 SAINTES pour un montant de 2 607,84 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de SOLURIS et d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

3) Programme inclusion numérique : demande de subvention au Département pour acquisition de matériel informatique et mise en place du réseau internet

Monsieur le Maire expose le Plan d'Actions pour un Numérique Inclusif du Département pour faire face à des services de plus en plus dématérialisés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter auprès du Département une subvention pour l'acquisition de matériels informatiques.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise à disposition de deux postes

Monsieur le Maire donne lecture du devis de SOLURIS – 2 rue des Rochers 17100 SAINTES pour un montant de 1 952,84 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de SOLURIS, de solliciter une subvention auprès du Département de 50 % du montant HT soit 813,69 € et d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

* Divers

La séance est levée à 22 h 17